

Les obligations de l'agent immobilier

Réf. : IM/20 – V.0 – 11/2021

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Se mettre en conformité avec la réglementation de la Loi Hoguet

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Savoir quelles sont les obligations de l'Agent Immobilier.
- Être en capacité de suivre les obligations liées au Code de Déontologie.
- Être en capacité d'identifier le risque de discrimination dans une vente ou une location et de prévenir vos clients face à des prescriptions discriminatoires.

PROGRAMME

1. Champ d'application du statut issu de la loi Hoguet (3h)

- **Les activités et opérations soumises au statut**
 - Activités habituelles d'entremise ou de gestion portant sur le bien d'autrui : Opérations concernées
- **Les personnes soumises au statut** : Personnes concernées et exclues.
- **Le Contenu De La Réglementation**
 - Les conditions d'accès à la profession : juridiques, financières, administratives, obligations spécifiques
 - Les conditions d'exercice : les registres et carnet de reçus, la publicité et la réglementation sur les prix, la lutte contre le blanchiment, l'obligation de formation continue, le mandat et sa rémunération, le statut des collaborateurs, encadrement et contrôle des professionnels soumis à la loi Hoguet (nouveaux art. 13-1 à 13-10), le respect des règles issues du décret n° Décret n° 2015-1090 du 28 août 2015 fixant les règles constituant le code de déontologie.
- **Le Mandat**
 - Formalisme du mandat : Règles générales (cause, objet, capacité) et Règles spéciales
 - Obligations des parties : Agent immobilier et Client
 - Extinction du mandat

2. Code de déontologie (2h obligatoires)

- Les 12 articles du code de Déontologie expliqués et mis en pratique
- Le conseil de la transaction et de la gestion immobilières



Dates

13 avril 2026

Durée

1 jours soit 07 heures

Horaires

9h00-12h30 / 13h30-17h00

Modalité pédagogique

Présentiel

Lieu

Centre de formation Auch

Tarif

315 € HT (378 € TTC)



Public concerné

Agents immobilier indépendants, directeurs d'agence, mandataires

Pré-requis

Connaître les fondamentaux de l'immobilier

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Lieux aménagés et modalités adaptées pour faciliter l'accès et l'usage aux personnes en situation de handicap.



Sanction de la formation

Attestation de formation et évaluation du niveau d'atteinte des objectifs pédagogiques

- Les 16 critères d'appréciation du risque de fraude fiscale
- Les 9 règles prudentielles imposées par la loi
- L'identification du client
- Les mesures de vigilance
- La déclaration de soupçon
- Les démarches à mettre en place

3. La Non-Discrimination dans le secteur de l'immobilier (2h)

- La charte relative à la lutte contre la discrimination
- Rappels des règles éthiques et déontologique professionnelles
- Le cadre juridique
- Le respect des documents et renseignements susceptibles d'être réclamés au locataire et/ou à son garant listés dans le décret de la loi Alur.
- Les responsabilités des agences immobilières
- 8 étapes pour louer sans discriminer et conseils rédactionnels
- Comment réagir face aux demandes discriminatoires
- Cas pratiques

PROCÉDURES DE POSITIONNEMENT

Questionnaire ou grille d'auto-positionnement en amont de la formation

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Alternance d'apports théoriques, d'application sur les problématiques des participants et d'échanges d'expériences.
- Mise en situation, exercices pratiques, pédagogie participative

MÉTHODES D'ÉVALUATION

- Évaluation des acquis : Quiz de connaissances et mises en situation
- Évaluation des acquis à froid entre 3 et 6 mois
- Evaluation de la Satisfaction Stagiaire : Questionnaire d'Évaluation de la Satisfaction

PROFIL FORMATEUR

Expert dans le domaine immobilier

05 62 61 62 32 – www.cci-formation-gers.fr